



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLEE GENERALE
78^{ème} session
Rome, 12 décembre 2019

UNIDROIT 2019
A.G. (78) 2
originaux: anglais/français
novembre 2019

Point n°4 de l'ordre du jour: Activité de l'Organisation en 2019

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen des activités menées par UNIDROIT en 2019 pour mettre en œuvre le Programme de travail adopté en 2016, y compris les implications en termes de personnel et financiers</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des ressources allouées pour mettre en œuvre le Programme de travail actuel</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Documents UNIDROIT 2019 – F.C. (87) 3; UNIDROIT 2016 – A.G. (75) 3</i>

Introduction

1. Le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019 couvre un certain nombre de sujets dont l'introduction au Programme de travail avait été recommandée à l'origine par le Conseil de Direction à sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016) et entérinée par l'Assemblée Générale lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016) (cf. document [UNIDROIT 2016 – A.G. \(75\) 8, paras. 24-44](#)).

2. Les critères suivants sont appliqués afin de déterminer le degré de priorité accordé aux différentes activités du Programme de travail:

a) *Priorité en matière d'allocation de coûts de réunions:*

- i) "priorité élevée" – projet qui devrait avoir la priorité sur les autres
- ii) "priorité moyenne" – projets qui pourraient démarrer ou progresser au cas où les coûts liés aux projets prioritaires s'avéraient moins élevés que prévus (par exemple l'obtention de fonds extrabudgétaires), libérant ainsi des ressources du budget régulier; et
- iii) "priorité basse" – projets qui ne devraient aller de l'avant qu'après l'achèvement d'autres projets ou sur la base d'un financement entièrement extrabudgétaire.

b) *Priorité en matière d'allocation de ressources humaines:*

- i) "priorité élevée" – au moins 70% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet;
- ii) "priorité moyenne" – n'excédant pas 50% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet; et
- iii) "priorité basse" – n'excédant pas 25% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet.

c) *Fonctions indispensables:* Les fonctions indispensables sont soit celles imposées par le Statut organique d'UNIDROIT (par exemple, Bibliothèque, gouvernance), soit celles qui sont nécessaires pour son fonctionnement (par exemple, gestion et administration). Ces fonctions revêtent de par leur nature même une "priorité élevée", ce qui explique qu'elles sont soutenues par des ressources humaines et financières qui lui sont spécifiquement attribuées.

3. Le Programme de travail pour la période triennale 2017-2019 contient actuellement les activités suivantes avec les priorités accordées à la 75^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 1^{er} décembre 2016):

A. Activités législatives

1. Opérations garanties

- a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial: priorité élevée
- b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap:
 - i) Matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers: priorité élevée
 - ii) Navires et matériels d'équipement maritime: priorité basse
 - iii) Matériels de production d'énergie renouvelable: priorité basse

2. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux
Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents: priorité élevée
3. Droit privé et développement
Elaboration d'un Guide international sur les contrats d'investissement en terres agricoles: priorité élevée
4. Procédure civile transnationale
 - a) Formulation de règles régionales: priorité élevée
 - b) Principes de procédures d'exécution efficaces: priorité basse
5. Contrats du commerce international
Formulation de principes en matière de contrats de réassurance: priorité basse
6. Droit de la vente internationale
Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDI et la Conférence de La Haye de droit international privé: priorité élevée
7. Protection internationale des biens culturels
Collections d'art privées: priorité basse

B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT

1. Fonctions de Dépositaire: priorité élevée
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT: priorité élevée

C. Activités non-législatives

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires: priorité élevée
2. Ressources et politique d'information: priorité élevée
3. Stages et bourses de recherche: priorité élevée

4. Le présent document présente un résumé des mesures prises en 2019 pour la mise en œuvre des activités législatives et non législatives inscrites au Programme de travail d'UNIDROIT. Des informations plus détaillées seront fournies dans le Rapport annuel 2019 qui sera publié en 2020. L'Annexe I au présent document contient des informations, en termes monétaires, sur les ressources allouées aux différents projets et activités de l'Institut en 2019, sur la base du Budget approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 77^{ème} session (Rome, 6 décembre 2018). L'Annexe II fournit quant à elle des informations sur les contributions extrabudgétaires mises à la disposition du Secrétariat et leur allocation aux diverses activités en 2019.

A. Activités législatives

1. Opérations garanties

a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap ***

Protocole ferroviaire de Luxembourg

5. Conformément à la Résolution n°1, la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Luxembourg, 12-23 février 2007) a mis en place une Commission préparatoire (ci-dessous "la Commission préparatoire ferroviaire") en vue d'agir en qualité d'Autorité de surveillance provisoire pour l'établissement du Registre international conformément au Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-dessous le "Protocole ferroviaire de Luxembourg"). Suite à l'approbation du Contrat de Registre et du Master Service Agreement, à la désignation du futur Conservateur et à la signature du Contrat pour l'établissement et le fonctionnement du Registre international en 2014, la Commission préparatoire ferroviaire a créé un Groupe de travail sur la ratification, composé maintenant des Co-présidents de la Commission préparatoire, des Gouvernements du Luxembourg et de Suède, de représentants du Groupe de travail ferroviaire et du Conservateur ainsi que de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), Secrétariat de la future Autorité de Surveillance du Registre et d'UNIDROIT.

6. Les 6 et 7 décembre 2018, la 8^{ème} session de la Commission préparatoire ferroviaire en vue de l'établissement d'un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg, organisée conjointement par UNIDROIT et l'OTIF, s'est tenue à Rome immédiatement après l'Assemblée Générale d'UNIDROIT. Y ont participé 32 délégations gouvernementales. La Commission a discuté et approuvé les Statuts et le Règlement de l'Autorité de Surveillance, ainsi que les prochaines étapes menant à l'entrée en vigueur du Protocole. Certaines délégations ont exposé les avantages dérivant du fonctionnement futur des Protocoles ainsi que l'état d'avancement du processus de ratification dans leur système juridique respectif. Le deuxième jour, les intervenants ont donné des informations sur le Protocole et son application aux délégations intéressées. Pour le Rapport de la session, voir <https://www.unidroit.org/french/documents/2018/depositary/ctc-rail/prepcom-08sess/rail-prepcom-8sess-07-f.pdf>

7. En 2019, le Secrétariat d'UNIDROIT a organisé ou a été impliqué dans un certain nombre d'ateliers de consultation et de promotion sur le Protocole de Luxembourg avec la participation de partenaires institutionnels, du Groupe de travail ferroviaire, d'experts et des parties prenantes. D'importantes réunions se sont tenues en France, lors d'un atelier qui a examiné l'éventuelle ratification par la France de la Convention du Cap; à Jakarta (Indonésie), (avec la participation à distance du Secrétariat), à Madrid (Espagne) lors d'une réunion exclusive du Groupe de travail ferroviaire avec la participation du Secrétaire Général. Le Protocole ferroviaire a également été présenté lors d'ateliers régionaux en vue de la Conférence diplomatique pour l'adoption du quatrième Protocole à la Convention du Cap portant sur les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à Prétoria (Protocole MAC), respectivement à Beijing (Chine) à l'Université UIBE et à Nairobi (Kenya) à l'Université Strathmore. Un événement promotionnel parallèle sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg est prévu lors de la Conférence diplomatique sur le Protocole MAC à Prétoria (Afrique du Sud).

8. Le Secrétariat a été impliqué dans un certain nombre d'activités de haut niveau concernant la mise en application du Protocole ferroviaire de Luxembourg. En particulier, UNIDROIT a été invité à

participer à un séminaire de haut niveau intitulé "Financement du matériel roulant ferroviaire: une nouvelle solution pour l'Afrique" à Marrakech, organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), dans le cadre de la 52^{ème} Conférence de l'UNECA durant lequel il a été discuté du financement ferroviaire en Afrique et du rôle décisif du Protocole ferroviaire pour attirer des capitaux privés afin de créer un modèle durable pour les projets ferroviaires existants et nouveaux dans le contexte du Programme 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

9. Les résultats de la Conférence ministérielle comprenaient une résolution concernant le Protocole ferroviaire de Luxembourg et chargeant la CEA de "poursuivre ses activités de sensibilisation et de plaider sur l'ensemble du continent" au Protocole "en vue d'élucider ses mérites et sa contribution potentielle au financement du matériel roulant dans les projets ferroviaires" et "d'informer les parties intéressées du secteur public et du secteur privé sur tout le continent sur la manière dont le crédit privé et le financement peuvent contribuer en fournissant les ressources financières nécessaires pour relancer et développer le réseau ferroviaire africain et les avantages à devenir partie au Protocole ferroviaire de Luxembourg". ([E/ECA/CM/51/2/rev.1](#)).

10. D'autres réunions institutionnelles se sont tenues conjointement avec l'OTIF (notamment une contribution lors d'un séminaire de haut niveau à Vilnius, Lituanie) et à l'occasion du *Working Party on Civil Law Matters* (JUSTCIV) du Conseil de l'Union européenne (dans le cadre d'une présentation d'UNIDROIT et de ses activités).

11. De plus amples informations sur ces événements se trouveront dans le Rapport annuel 2019.

Protocole spatial

12. La Résolution n°1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Berlin, 27 février–9 mars 2012) a mis en place une Commission préparatoire (ci-dessous la "Commission préparatoire spatiale") en vue d'agir en qualité d'Autorité de surveillance provisoire pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux, conformément au Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-dessous le "Protocole spatial"). Les Etats suivants ont accepté de siéger en tant que membres de la Commission préparatoire: l'Afrique du sud, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, le Brésil, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Italie, la République populaire de Chine et la République tchèque. L'Union internationale des télécommunications (UIT) et des représentants des milieux financiers et commerciaux ont été invités en qualité d'observateurs.

13. Le Sous-Groupe pour la réévaluation de la participation du secteur industriel à la promotion et au développement du Protocole spatial, composé d'universitaires, de juristes et de représentants des secteurs privé et public, s'est retrouvé à de nombreuses reprises en téléconférence au cours de 2019 pour discuter des questions portant sur la promotion et les perspectives de mise en œuvre du Protocole.

14. En 2019, le Secrétariat a poursuivi les activités de promotion du Protocole spatial lors de réunions dans le monde entier, auxquelles ont participé des représentants d'organisations intergouvernementales, gouvernementales et du secteur industriel (notamment à Abu Dhabi; Amman, Jordanie; Istanbul, Turquie) ainsi que dans le cadre du Programme de maîtrise avancée en droit aérien et spatial de l'Université de Leiden.

15. De plus amples informations sur ces événements se trouveront dans le Rapport annuel 2019.

b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap*i) Matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (MAC) ****

16. En novembre 2019, le quatrième Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap de 2001 relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (le "Protocole MAC") sera adopté à une Conférence diplomatique à Pretoria, Afrique du Sud.

17. Avant la Conférence diplomatique sur le Protocole MAC, le Secrétariat a aidé les Etats à examiner le Protocole et ses incidences juridiques et économiques prévues. En juillet 2019, le Secrétariat a publié une série de documents analytiques relatifs au fonctionnement juridique du projet de traité. Pour progresser sur les questions juridiques du projet de texte qui demande un examen supplémentaire, UNIDROIT a organisé deux réunions informelles d'experts à Paris (31 janvier) et à Oxford (9 septembre). Tout au long de l'année 2019, UNIDROIT a organisé des consultations nationales, régionales et internationales sur le Protocole MAC. Ces réunions de consultation entendaient sensibiliser au traité, discuter des concepts juridiques essentiels du Protocole MAC et encourager les Etats à participer à la Conférence diplomatique.

18. Des consultations internationales et régionales ont été organisées au Brésil, en Italie, au Kenya et au Royaume-Uni, ainsi qu'à Bruxelles, au Conseil de l'Union européenne, sous la présidence finlandaise. Collectivement, es cinq évènements de consultation multilatéraux ont réuni plus de 200 fonctionnaires gouvernementaux, parties prenantes du secteur privé et experts juridiques de 81 pays. En août, le Secrétariat a présenté la Convention du Cap et le futur Protocole MAC à la réunion du Comité économique de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à Puerto Varas, Chili. Des consultations nationales ont également eu lieu en Afrique du Sud, au Canada, au Chili, en Chine, en Espagne, aux Etats-Unis, en France et en Irlande. De plus amples informations se trouveront dans le Rapport annuel 2019.

19. Un site internet consacré à la Conférence diplomatique sur le Protocole MAC a été lancé en août 2019 à l'adresse: <https://macprotocol.info/fr/827-2/>

*ii) Navires et matériels de transport maritime **

20. Sur la base de la recommandation du Conseil de Direction, l'Assemblée Générale, lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016), a décidé d'accorder au sein du Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019 un faible niveau de priorité à un nouveau Protocole portant sur des questions spécifiques aux navires et aux équipements de transport maritime à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.

21. Conformément au niveau de priorité attribué, le Secrétariat a continué de suivre les développements dans ce domaine, à savoir les travaux du Comité Maritime International (CMI), les travaux de la CNUDCI sur les questions transfrontalières sur la vente judiciaire des navires et l'intérêt réaffirmé de l'Association des armateurs africains pour l'élaboration éventuelle d'un Protocole portant sur des questions spécifiques aux navires et aux matériels de transport maritime .

*iii) Matériel de production d'énergie renouvelable **

22. Conformément à la priorité basse attribuée au projet dans le Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2017-2019, en 2019, le Secrétariat a poursuivi ses recherches

pour mieux évaluer la viabilité d'un futur Protocole sur les matériels de production d'énergie renouvelable.¹

2. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux

Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents ***

23. La session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (Genève, 5-9 octobre 2009) a adopté la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles applicables aux titres intermédiés (la "Convention de Genève sur les titres" ou la "Convention") et établi un Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre pour aider à la promotion et la mise en œuvre de la Convention. Le Comité a été chargé, entre autres, de superviser la préparation d'un projet de Guide législatif contenant des principes et des règles visant à améliorer les transactions sur les titres dans les marchés financiers émergents, projet ayant un degré de priorité élevé au sein du Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019.

24. Lors de 96^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2017), le Conseil de Direction a examiné et adopté le projet de Guide législatif, intitulé intégralement le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés pour la mise en œuvre des Principes et des Règles de la Convention de Genève sur les titres (le "Guide législatif"). Le Conseil de Direction a ainsi autorisé le Secrétariat à sa publication et à sa promotion. En ce qui concerne la publication, le Guide législatif a, jusqu'à présent, été publié en chinois, en anglais, en français et en espagnol et est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT

25. Le Secrétariat a continué à promouvoir son utilisation et sa mise en œuvre au cours de l'année 2019.

3. Droit privé et développement

Préparation d'un guide international sur les contrats d'investissement en terres agricoles ***

26. En rapport avec la préparation du Guide législatif ALIC, le Groupe de travail a pris les mesures essentielles suivantes depuis la 77^{ème} session de l'Assemblée Générale.

27. Du 1^{er} juin au 31 octobre 2019, le Secrétariat a organisé une consultation en ligne ouverte pour recueillir des contributions, comme pour le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle. Outre les consultations en ligne sur le site web d'UNIDROIT, projet de Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FAO/FIDA ("ALIC Zero Draft") a également figuré sur un certain nombre de plates-formes importantes dans ce domaine, notamment celle du Forum global sur la sécurité alimentaire et l'alimentation de la FAO ² (consultation en ligne du 4 septembre au 8 octobre) et du Land Portal ³.

¹ Un article de 2018 publié dans la Revue de droit uniforme par Ole Boeger, Juge à la Cour d'appel hanséatique de Brême (Allemagne), soutenait ce projet et concluait qu'il n'y avait pas d'empêchement à l'extension de la Convention du Cap concernant le matériel de production d'énergie renouvelable. L'article, toutefois, identifiait des points importants à traiter pour que l'instrument puisse aboutir avec succès (Rev. Droit unif. Vol. 23, 2018, 242-269).

² Voir <http://www.fao.org/fsnforum/fr/activities/discussions/ALIC>

³ Voir <https://landportal.org/news/2019/08/online-consultation-review-draft-legal-guide-agricultural-land-investment-contracts>

28. Grâce la généreuse “micro-subvention” du FIDA pour ce but spécifique, des réunions de consultation régionales s’étaient tenues dans le monde en coordination avec les Groupes de travail d’experts, recueillant des informations à incorporer, si approprié, dans le futur Guide juridique par le Secrétariat avec les experts et des représentants.

29. Du 8 au 9 juillet 2019, UNIDROIT a tenu sa première consultation régionale sur le projet de Guide juridique à Beijing. Accueillie par la *University of International Business and Economics* (UIBE), dans le cadre d’une conférence de haut niveau intitulée “*UNIDROIT and China: The Cape Town Convention, Investing in Agriculture and UPICC*”, la réunion a été organisée conjointement par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA).

30. Le 9 août 2019, le deuxième atelier de consultation régionale sur le projet de Guide juridique sur les contrats d’investissement en terres agricoles UNIDROIT/FAO/FIDA (“ALIC Zero Draft”) s’est tenu à la Faculté de droit de l’Université de São Paulo (USP) au Brésil. L’événement était à nouveau coparrainé par la FAO et le FIDA. L’atelier a réuni 40 participants de la région Amérique latine, dont le Brésil, le Chili, l’Argentine, la Bolivie, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay et l’Uruguay.

31. Le 23 octobre 2019, le troisième atelier régional de consultation sur “ALIC Zero Draft” s’est tenu à la Faculté de droit, Strathmore University, Nairobi (Kenya). Il a été organisé également conjointement par le FIDA et la FAO et a réuni 40 participants d’Etats africains, comme l’Afrique du Sud, l’Ethiopie, le Kenya, le Nigéria, l’Ouganda, la Tanzanie et le Soudan.

32. Tous les commentaires reçus dans le cadre de la consultation en ligne et des consultations régionales seront soumis au Groupe de travail et pris en compte, selon qu’il conviendra, pour la révision finale du projet, en vue d’incorporer ces contributions dans le projet final du futur Guide juridique, afin de garantir un produit de qualité répondant aux besoins réels et conforme aux meilleures pratiques établies. Sous réserve du processus de révision finale en coordination avec la FAO et le FIDA, le Guide juridique sur les contrats d’investissement foncier agricole sera présenté pour adoption par le Conseil de Direction d’UNIDROIT à sa 99^{ème} session en mai 2020.

4. Procédure civile transnationale

a) Formulation de règles régionales ***

33. En 2014, UNIDROIT et l’Institut du droit européen (ELI) ont convenu d’un memorandum d’accord spécifiquement lié à un projet relatif aux règles de procédure civile européennes basé sur les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale. Le projet figurait dans le Programme de travail 2014-2016 et se poursuivait vers sa finalisation dans le Programme de travail 2017-2019.

34. La rédaction des règles a été confiée à des Groupes de travail (GT), un pour chaque sujet principal couvert par les Principes ALI/UNIDROIT, dirigés par des Co-rapporteurs et assurant la diversité géographique, linguistique et - dans la mesure du possible - professionnelle. Les Groupes de travail ont commencé à fonctionner progressivement; neuf Groupes de travail ont été mis en place (“Accès à l’information et preuve”, “Mesures provisoires et conservatoires”, “Signification et notification des documents”, “*Res judicata et Lis pendens*”, “Obligations des parties, des avocats et des juges”, “Coûts”, “Jugements”, “Parties à la procédure” et “Appels”), les trois premiers ayant finalisé leurs projets en 2017, ces projets ont été incorporés dans un texte consolidé revu par un Groupe sur la “Structure” créé pour assurer la coordination formelle et substantielle des projets. Ce texte a été présenté au Comité pilote du projet (composé de représentants d’ELI et d’UNIDROIT) et au Conseil de Direction d’UNIDROIT lors de sa 96^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2017). Des réunions plénières semestrielles du Comité pilote et des rapporteurs actifs des GT (et de ses membres)

organisées par les deux organisations promotrices se sont tenues pour discuter des projets de texte et assurer la coordination. Le Comité pilote a également décidé d'inviter aux réunions plénières annuelles un certain nombre d'observateurs des gouvernements et d'organisations intergouvernementales (la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)), des institutions européennes (Commission européenne, le Parlement européen et la Cour de justice de l'Union européenne), des associations professionnelles et des associations et institutions de recherche ainsi que l'American Law Institute (ALI).

35. La réunion annuelle finale avec les co-rapporteurs de tous les Groupes de travail s'est tenue à Rome les 25 et 26 février 2019. Elle a commencé par l'examen de l'état actuel du projet consolidé, présenté par le Groupe de travail chargé de la "Structure", et a exploré les principales questions et solutions envisagées pour la finalisation du texte consolidé. La discussion a porté sur les résultats obtenus par les cinq Groupes de travail, sur la structure actualisée des Règles, sur une partie introductive contenant les règles générales et un ensemble supplémentaire de règles sur les plaidoiries élaboré par le Groupe sur la Structure. La réunion plénière a ensuite suivi l'avancement des travaux sur les "Coûts", les "Jugements" et les "Appels" avec des présentations et des discussions très fructueuses pour faciliter leur mise en œuvre. Ces Groupes de travail ayant terminé leurs projets, les participants ont discuté de l'approche à adopter en vue de soumettre leurs résultats à l'Assemblée générale de l'ELI en septembre 2019, et du calendrier pour l'adoption des textes finaux en anglais et en français, pour approbation des deux organisations parrainantes en 2020 et pour leur publication finale.

36. En outre, un sous-comité spécial de la Structure, composé de Loïc Cadiet, d'Emmanuel Jeuland et de Frédérique Ferrand, a été chargé de coordonner la version française des Dispositions.

37. Le 4 septembre 2019, le projet de Règles consolidé en anglais a été présenté à l'Assemblée Générale de l'ELI avec la participation du Secrétariat d'UNIDROIT, des membres du Comité pilote et des Co-rapporteurs des Groupes de travail.

38. Les travaux sur le projet consolidé s'étaient poursuivis depuis l'Assemblée générale de l'ELI, la version finalisée devant être complétée pour être présentée au Comité exécutif de l'ELI début 2020.

b) Principe d'exécution effective *

39. Les Principes de procédure civile transnationale ALI/UNIDROIT, préparés par un Groupe d'étude conjoint American Law Institute/UNIDROIT et adoptés en 2004 par le Conseil de Direction d'UNIDROIT, bien que complets, sont principalement conçus pour donner des orientations sur les procédures de première instance et ne traitent que de manière minimale des questions d'exécution. En particulier, le Principe 29 souligne la nécessité d'une application rapide et efficace, mais le commentaire indique clairement que le sujet en tant que tel dépasse le cadre des Principes ALI/UNIDROIT de 2004. Il en va de même des travaux sur la procédure civile transnationale approuvés jusqu'à présent par d'autres organisations intergouvernementales telles que la CNUDCI, et la Conférence de La Haye.

40. Sur la base d'une étude de faisabilité préliminaire menée par Rolf Stürner, Professeur émérite à l'Université de Fribourg (Allemagne) et ancien Co-rapporteur des Principes de procédure civile transnationale ALI/UNIDROIT, le Conseil de Direction a décidé de recommander d'inclure ce sujet dans le Programme de travail triennal 2017-2019 avec un niveau de priorité bas. L'Assemblée Générale lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} Décembre 2016) a accepté cette recommandation.

41. Le Secrétariat a depuis lors entrepris des recherches dans ce domaine, tenant compte de son niveau de priorité bas et de la priorité donnée à la réalisation du projet Eli/UNIDROIT sur les règles régionales de procédure civile. Il a, en particulier, des documents internes de base axés sur des instruments internationaux existants concernant, d'une façon ou d'une autre, des questions

d'exécution (notamment une étude sur le Code mondiale de l'exécution de l'Union internationale des Huissiers de Justice (UIHJ)). Il a également conduit une recherche préliminaire comparative dans ce domaine.

42. En décembre 2018, le Secrétariat a reçu une proposition pour le Programme de travail 2020-2022 de la part de la Banque mondiale sur un projet conjoint intitulé "*Development of a Working Paper to Outline Best Practices on Debt Enforcement*". Cette proposition sera prise en considération dans le Programme de travail 2020-2020 (voir A.G. (78) 3).

5. Contrats du commerce international - Formulation de principes en matière de contrats de réassurance *

43. En juillet 2015, le Secrétariat a été contacté par un groupe de chercheurs et de juristes praticiens dirigé par les Professeur Anton K. Schnyder et Helmut Heiss (Université de Zurich, en tant que "Chef de file"), Martin Schauer (Université de Vienne) et Manfred Wandt (Université de Francfort), qui examine la faisabilité de formuler des "Principes de droit des contrats de réassurance" (PRICL).

44. A sa 98^{ème} session, du 8 au 10 mai 2019, le Conseil de Direction a pris note de la version finalisée des dispositions et des commentaires des PRICL, s'est félicité de l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international comme modèle et comme règles du droit général des contrats, et a autorisé le Secrétariat à se référer au texte des PRICL sur le site d'UNIDROIT lorsque la publication sera terminée.

45. Le 10 mai 2019, lors de la 98^{ème} session du Conseil de Direction, les membres du Groupe de travail sur le projet relatif aux Principes sur le droit des contrats de réassurance, les Professeurs Helmut Heiss et Diana Cerini ainsi que M. Lari Kuitunen et M. Eberhard Witthoff ont présenté les règles et commentaires finalisés concernant les PRICL. Les présentations seront publiées dans la Revue de droit uniforme.

46. Lors de sa 98^{ème} session, le Conseil de Direction, compte tenu de la prolongation du financement du projet pour une année supplémentaire qui permettant à UNIDROIT de participer dans les mêmes conditions qu'auparavant, a recommandé l'inclusion du projet dans le programme de travail 2020-2022 avec un niveau de priorité bas (voir A.G. (98) 3).

47. Le 7^{ème} atelier sur les PRICL se tiendra à Zurich du 4 au 6 décembre 2019. UNIDROIT continuera à participer aux discussions dans la mesure où les Principes exigent la conformité avec les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

6. Droit de la vente internationale – Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) ***

48. Le 14 décembre 2015, le Secrétariat a reçu une communication du Secrétariat de la CNUDCI invitant UNIDROIT et la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) à coopérer sur un projet de "création d'une feuille de route concernant les textes existants dans le domaine du droit commercial international (contrats de vente) préparés par chaque organisation, principalement la Convention de Vienne (CVIM), les Principes d'UNIDROIT et les Principes de la Haye, et à fournir une évaluation des interactions entre les textes, leur utilisation, application et impact réels et potentiels, dans le but de faciliter la promotion de leur utilisation appropriée, une interprétation uniforme, et l'adoption." Cette communication précisait, en outre, que ce projet devrait "s'étendre également, le

cas échéant, aux autres textes de ce domaine préparés par les trois organisations (y compris, par exemple, la Convention sur la prescription, la Convention sur les communications électroniques, les Règles uniformes de 1983, ULIS/ULFC 1964 et les Conventions de La Haye de 1955/1986) et faire référence, le cas échéant, à des instruments.

49. Le Projet Tripartite a été recommandé pour inclusion dans le Programme de travail 2017-2019 par le Conseil de Direction lors de sa 95^{ème} session et approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 75^{ème} session.

50. Depuis l'année dernière, les représentants des trois Organisations et les membres du Groupe de travail se sont retrouvés lors de conférences téléphoniques pour examiner l'avancement du projet. Les 25 et 26 septembre 2019, les représentants de la CNUDCI, de la Conférence de La Haye et d'UNIDROIT, ainsi que des experts du Groupe de travail se sont rencontrés une deuxième fois à l'Institut Max-Planck d'histoire européenne du droit à Francfort. Cette réunion a été convoquée pour discuter et finaliser les questions en suspens concernant l'approche générale du Guide et pour résoudre toute autre question en suspens. Le Groupe a également examiné les prochaines étapes, notamment des consultations, de la révision linguistique, des traductions et des modalités d'approbation/présentation.

51. Un projet de Guide a été envoyé aux membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT en octobre 2019 pour consultation. Les trois organisations et les experts en discuteront ainsi que de tout autre point lors d'une téléconférence en décembre 2019, dans le but de produire un texte complet d'ici début 2020 pour diffusion avant sa présentation au Conseil de Direction (session du 6 au 8 mai 2020) et à la Commission de la CNUDCI en juillet 2020.

7. Protection internationale des biens culturels – Collections d'art privées *

52. Le sujet sur les collections d'art privées a été inscrit au Programme de travail d'UNIDROIT 2017-2019 lors de la 75^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome 1^{er} décembre 2016) avec un niveau de priorité bas. Afin d'identifier les aspects de droit privé qui relèvent de son mandat, UNIDROIT a organisé une conférence intitulée "Collections privées: Approches historiques et juridiques" (Rome, 16-17 mars 2017) ⁴où a été invitée Mme Elina Moustaira, Professeure de droit comparé à la Faculté de droit de l'Université nationale et kapodistrienne d'Athènes, pour faire une présentation, qui est ensuite devenue un document indiquant les aspects de droit privé pour lesquels l'expertise particulière d'UNIDROIT serait un atout supplémentaire dans ce domaine.

53. A sa 96^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2017), le Conseil de Direction a examiné le sujet et a encouragé le Secrétariat à continuer d'étudier la faisabilité d'éventuels travaux futurs qui seraient conformes à son mandat et aux dispositions de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels et autres instruments pertinents dans son domaine. Le Conseil a également réitéré la faible priorité accordée à ce sujet.

54. UNIDROIT a poursuivi ses travaux afin d'identifier les aspects de droit privé qui relèvent de son mandat pour apporter une valeur ajoutée, de suivre les développements relatifs aux collections d'art privées et de recueillir des informations sur les études préparées par d'autres organisations (UNESCO, Conseil de l'Europe, etc.). Le sujet a également été inclus dans le Projet universitaire (UCAP) pour la collecte de matériel. Par ailleurs, la première conférence organisée sous les auspices de l'UCAP a été organisée par l'Université d'Opole en Pologne (Chaire UNESCO en droit des biens culturels). Elle s'est tenue à Gdansk les 6 et 7 juin 2019. La première journée avait pour objet de

⁴ Une conférence organisée par la Société internationale pour la recherche en droit du patrimoine culturel et droit de l'art (ISCHAL), l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS-ENS Cachan-Université Paris-Nanterre) et le cabinet BonelliErede.

promouvoir l'adhésion de la Pologne à la Convention d'UNIDROIT de 1995 (la procédure est en cours) et la seconde concernait les collections d'art privées. D'autres projets sont en cours.

B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT

1. Fonctions de Dépositaire ***

55. UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (2001) et de ses trois Protocoles (portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques - Le Cap, 2001-, sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire - Luxembourg, 2007 -, et sur les questions spécifiques aux biens spatiaux - Berlin, 2012) et de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (Genève, 2009). Des informations sur l'état de ces instruments sont disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT (www.unidroit.org)

2. Promotion des instruments d'UNIDROIT ***

56. Tout au long de l'année, UNIDROIT participe activement à de nombreuses manifestations (conférences et séminaires, par exemple) pour présenter, expliquer et promouvoir les instruments adoptés ou sur lesquels l'Institut travaille. Des détails, se rapportant en particulier à la promotion d'instruments existants comme la Convention sur les biens volés ou illicitement exportés (Convention de Rome de 1995), les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international de 2016 et le Guide juridique Unidroit/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle, figurent dans les documents soumis au Conseil de Direction, en particulier le document concernant la promotion des instruments d'UNIDROIT ([UNIDROIT 2019 - C.D. \(98\) 10](#)), dans le [Rapport annuel](#), ainsi que dans les documents spécifiques des divers projets.

C. Activités non législatives

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques Dépositaires ***

a) Bibliothèque d'UNIDROIT

57. En 2019, le projet de numérisation de la Bibliothèque a progressé. Une attention particulière a été accordée à la numérisation de la collection historique "Gorla", afin de préserver l'une des collections historiques les plus rares et les plus précieuses de la Bibliothèque. La collection électronique de la Bibliothèque s'est enrichie de 593 titres numérisés, dont 359 titres de la collection Gorla et 234 monographies, portant en particulier sur le droit comparé et l'unification des régimes juridiques, qui ont été scannés et numérisés. Comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des dons en nature de l'Institut Max Planck de droit privé comparé et international (Hambourg, Allemagne).

b) Bibliothèques Dépositaires

58. Avant l'ère des sites internet, UNIDROIT demandait à ses Etats membres de désigner des bibliothèques spécifiques ou d'autres institutions officielles pour servir de Bibliothèques Dépositaires de sa documentation. La liste des Etats membres figurant sur le site internet indique également si des Bibliothèques Dépositaires ont été désignées.

2. Politique et ressources d'information ***

a) Publications sur papier

59. Outre les monographies directement liées au Programme de travail de l'Institut et aux instruments qu'il a adoptés, UNIDROIT publie la *Revue de droit uniforme* avec Oxford University Press (OUP). La Revue publie des articles sur le droit international uniforme et le droit comparé, souvent liés à des projets d'UNIDROIT, des actes de conférences internationales présentant un intérêt pour l'organisation et des textes d'instruments internationaux pertinents pour le domaine d'activité de l'Institut. Les données fournies par l'OUP confirment la grande importance de la Revue comme moyen de diffusion de l'information sur l'Institut et ses activités. La version chinoise des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international a été publiée en 2019 et officiellement présentée lors de la conférence tenue à Beijing, à l'UIBE, en juillet 2019. Une quatrième édition de *l'Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment* par le Professeur Sir Roy Goode a été publiée en mai 2019.

b) Ressources électroniques d'informations sur UNIDROIT

60. Le site internet d'UNIDROIT est contrôlé par Google Analytics pour ce qui est des points d'accès, des pays d'origine des utilisateurs, des pages les plus consultées et des groupes d'âge des utilisateurs. En outre, grâce à ses réseaux sociaux, UNIDROIT est présent sur Facebook, LinkedIn et Twitter et peut joindre ainsi des personnes impossibles à atteindre par d'autres moyens. Facebook est la plus grande source unique de références pour le site internet. Des données plus détaillées sont disponibles sur demande des participants à l'Assemblée.

3. Stages et bourses ***

61. En 2019, 25 stagiaires provenant de 12 pays⁵ ont participé aux travaux du Secrétariat pour une courte période. 10 boursiers provenant de 8 pays ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses d'UNIDROIT⁶ et 42 chercheurs indépendants provenant de 22 pays⁷ ont été accueillis à la Bibliothèque. Le Secrétariat a poursuivi et fait progresser les accords de coopération avec des universités et d'autres centres de recherche avec une révision de l'accord modèle et de nombreuses activités d'informations.

⁵ Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hong Kong, Italie, Japon, Mexique, République Populaire de Chine et Vietnam.

⁶ Egypte, Grèce, Jordanie/Palestine, Pologne, République populaire de Chine, Turquie, Ukraine et Venezuela.

⁷ Albanie, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chili, Corée, Espagne, Fédération de Russie, France, Géorgie, Iran, Italie, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, Pologne, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Suisse et Turquie.

ANNEXE I

**Dépenses pour la mise en œuvre du Programme de travail
(estimation au 31 décembre 2019)**

		Priorité	<i>Budget ordinaire</i>
Opérations garanties			
a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial		***	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		24.155,49
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		10.198,33
Coûts des réunions	Missions (Ch. 1.5)		12.226,37
Total			46.580,19
b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap			
1) Matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction		***	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		90.673,29
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		41.930,49
Conférence diplomatique	Missions/Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)		68.773,93
	Experts (Ch. 1.5)		8.000,00
Total			209.377,70
2) Navires et matériels d'équipement maritime		*	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		3.163,25
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		0,00
Total			3.163,25
Marchés de capitaux interconnectés et transnationaux			
Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents		***	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		5.545,26
Total			5.545,26
Droit privé et développement – Contrats d'investissement en terres agricoles		***	
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		72.210,80
	Consultants		0,00
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		8.125,36
Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)		0,00
	Missions (Ch. 1.5)		3.000,00
	Experts (Ch. 1.5)		0,00
Total			83.336,15

Procédure civile transnationale - formulation de règles régionales		
Formulation de règles régionales		***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	21.584,53
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	6.603,68
Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	1.500,00
	Missions (Ch. 1.5)	6.500,00
Principe de procédures d'exécution efficaces		*
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	1.801,02
Total		36.188,21
Contrats du commerce international		
Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance		*
Coûts du personnel	Fonctionnaires Ch. 2.1, 3.1)	9.242,10
Total		9.242,10
Droit de la vente internationale		
Guide sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale		***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	7.190,23
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	1.652,51
Consultation / Promotion	Missions (Ch. 1.5)	709,00
Total		9.551,73
Protection internationale des biens culturels		
Collections d'art privées		*
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	7.104,59
	Honoraires des consultants (Ch. 2.1, 3.1)	4.200,00
Consultation / Promotion	Missions (Ch. 1.5)	951,00
Total		12.255,59
Mise en œuvre et Promotion		
1) Fonctions de Dépositaire		***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	32.047,78
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	24.109,62
Total		56.157,40
2) Promotion des instruments d'UNIDROIT		***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	188.416,44
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	4.766,90
Consultation / Promotion	Missions (Ch. 1.5)	15.646,46
Coûts des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)	9.000,00
	Honoraires des consultants (Ch. 2.1, 3.1)	10.000,00
Correspondance (Ch.4.3)		
Total		267.829,80

Activités non législatives		
1) Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires		***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	1.801,02
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	90.946,91
Achats	Achat de livres, revues juridiques, reliure, logiciel (Ch.6)	105.603,84
Total		198.351,77
2) Publications		***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	83.186,39
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	91.175,88
	Correspondance (Ch. 6.3)	7.065,73
	Coûts d'impression (Ch. 5)	20.000,00
Total		201.428,00
3) Stages et Bourses de recherche		***
Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2)	40.196,48
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	47.819,69
Total		88.016,17
Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance		
Coûts du personnel	Secrétaire Général et Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	175.024,81
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	112.305,25
Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	20.892,70
	AG, CD, CF et CP (Ch. 1.1)	43.080,23
Consultation / Promotion	Missions (Ch. 1.5)	7.337,17
	Représentation (Ch. 1.7)	8.000,00
Total		366.640,16
Administration, services d'appui et gestion des locaux		
Coûts du personnel	Secrétaire Général et Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	82.902,30
	Services généraux (Ch. 2.1, 2.2, 3.1)	246.943,53
	Heures supplémentaires du concierge (Ch.2.1)	5.000,00
	Commissaire aux comptes (Ch1.4)	2.341,43
Divers	Honoraires des consultants (Ch. 2.1, 3.1)	21.447,87
	Coûts de l'entretien (Ch. 5)	146.978,14
	Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 3.3)	930,61
	Assurance accidents (Ch. 3.2)	8.786,43
	Papeterie, téléphone, télécopie et Internet (Ch. 4.1, 4.2)	33.793,00
	Divers (Ch. 4.4)	4.262,00
Total		552.454,70
Total		2.146.118,19

ANNEXE II

Contributions extrabudgétaires d'UNIDROIT en 2019	
--	--

		Solde initial	Reçu *	Dépensé **	Solde ***
Principes sur la compensation des instruments financiers	€	Solde initial	Reçu *	Dépensé **	Solde ***
Recettes					
Donateur Association des banques allemandes		281,39			281,39
Dépenses					
Total	€	281,39	0,00		281,39

		Solde initial	Reçu *	Dépensé **	Solde ***
Préparation d'un Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles	€	Solde initial	Reçu *	Dépensé **	Solde ***
Recettes					
Donateur FIDA		0	63.682,85		0,00
Dépenses					
Consultant local				5.254,86	
Experts				23.413,53	
Traduction				9.501,43	
Frais annexes				6.192,00	
Total	€		63.682,85	44.361,82	19.321,03

Dépenses relatives au Protocole MAC		€	Solde initial	Reçu *	Dépensé **	Solde ***
Recettes						
Donateurs	Université d'Oxford		0	47.000,00		0,00
	Fonds Groupe de Travail MAC			10.000,00		
Dépenses						
	Consultant juridique				24.000,00	
	Impression de l'évaluation économique MAC				3.000,00	
	Experts				15.000,00	
	Missions				15.000,00	
Total		€		57.000,00	57.000,00	0,00

Promotion des instruments d'UNIDROIT		€	Solde initial	Reçu *	Dépensé **	Solde ***
Recettes						
Donateur	Fondation de droit uniforme Institut de droit international		15.002,60	8.799,56	0,00	15.002,60 8.799,56
Dépenses						
				0,00	0,00	
Total		€	15.002,60	8.799,56		23.802,16

Programme de bourses de recherche		€	Solde initial	Reçu *	Dépensé**	Solde ***
Recettes						
Donateurs	Fonds pour les Bourses (C.D. et Cabinets d'avocats italiens)		4.861,73	7.887,64	8.400,00	4.349,37
	Transnational Law and Business University (République de Corée)		2.547,64		2.547,64	0,00
	Fondation de droit uniforme		3.271,53	5.000,00	6.400,00	1.871,53
	UK Foundation for International Uniform Law			0,00		0,00
	République Populaire de Chine		47.774,05	20.000,00	10.145,68	57.628,37
	Sir Roy Goode Scholarship Fund		0,00	47.120,20	0,00	47.120,20
Total		€	58.454,95	80.007,84	27.493,32	110.969,47

Bibliothèque d'UNIDROIT	€	Solde initial	Reçu *	Dépensé **	Solde ***
Recettes		10.113,99			10.113,99
Donateurs Divers cabinets d'avocats italiens					
Dépenses					
Achat de livres et de revues					
Total		10.113,99	0,00	0,00	10.113,99
GRAND TOTAL	€	83.852,93	209.490,25	128.855,14	164.488,04

* Estimation totale des recettes au 31 décembre 2019, y compris les sommes reportées de 2018

** Estimation des dépenses au 31 décembre 2019

*** Estimation du bilan au 31 décembre 2019